Une image contenant texte

Description générée automatiquement

Paris, le 19 juillet 2021

NOTE AUX RÉDACTIONS

**Dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022 et de la simplification des droits pour les personnes en situation de handicap, Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d’État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, se rendra mardi 20 juillet à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-Saint-Denis.**

**Déroulé :**

**10h35 :** **Présentation des actions récemment mises en place par la MDPH 93, visant à simplifier les démarches des usagers**

*(7 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny)*

* Visite de l’accueil de la MPDH et présentation des récentes améliorations de l’accueil de proximité (accueil en continu, « permanences autonomie »).
* Échange avec un évaluateur et un instructeur sur l’octroi des droits MDPH à vie, le changement de pratiques et leur impact concret pour les usagers.

**10h45 :** **Point sur la mise en œuvre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité**

*(7 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny)*

* Échange avec une évaluatrice sur le nouveau droit PCH parentalité et l’information donnée aux usagers.
* Échange avec des usagers bénéficiaires de la prestation.

**11h10 : Démonstration du service « mdphenligne », déployé depuis octobre 2020 à la MDPH 93 et permettant le dépôt du dossier en ligne**

*(7 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny)*

**11h20 : Présentation du dispositif de partenariat pour la gestion des situations complexes dans le cadre de la crise sanitaire**

*(7 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny)*

* Échange avec des agents de la MDPH, du Conseil départemental, de la Délégation départementale de l’Agence régionale de santé (ARS), du Dispositif intégré handicap (DIH) et du Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) pour détailler la prise en charge partenariale des situations complexes, dont le nombre a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire.

**11h35 :** **Point sur la mission d’appui de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) pour l’amélioration du délai de traitement des dossiers**

*(7 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny)*

* Présentation conjointe de la MDPH et de la CNSA de la démarche et du plan d’action visant à réduire les délais et améliorer la qualité de traitement des demandes.
* Signature de la convention entre la CNSA, le Département et la MDPH relative à l’amélioration des délais de traitement de la MDPH 93.

**12h00 : Point presse – micro tendu**

**ACCRÉDITATIONS :**

Contact presse Préfecture :

[pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr)

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

**Les mesures barrières et notamment la distanciation physique seront strictement respectées. Le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble des participants,  
en intérieur.**